L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE
NO. 31 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Toute paiement par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année : dix piastres pour la feuille hebdomadaire ; pour la feuille semi-hebdomadaire, payable d'avance pour toute l'année, dix-huit piastres ; pour la feuille tri-hebdomadaire, payable d'avance pour toute l'année, vingt piastres ; pour la feuille quotidienne, payable d'avance pour toute l'année, trente piastres.

Aucun abonnement ne sera reçu pour moins qu'un semestre, et aucune feuille ne sera envoyée à aucun abonné qui ne soudera pas d'avance pour le terme de son abonnement.

Aucune feuille ne sera discontinuée avant que tous les arrérages ne soient payés, à moins que l'éditeur ne soit satisfait de la volonté de discontinuer.

Les abonnements devront être renouvelés avant le commencement de chaque semestre, et ceux qui ne donneront pas avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit expiré, seront censés avoir renouvelé leur abonnement pour un autre semestre.

Avertissements. Une piastre par carré de trente lignes, pour la première insertion ; et trois quarts de piastre pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces.—Les annonces pour l'année aux annonces, ne devront pas excéder 300 lignes de chaque espace, et ne devront être insérées à moins qu'elles ne soient faites par écrit, ou imprimées, et signées par des personnes connues ou publiques, 500 ; les agens pour navires, 1000 ; les agens pour navires, 1000 ; les agens pour navires, 1000